

DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2026-021

LE PRESIDENT,

Objet :

**Marché inventaire Loutre,
Castor et avifaune sur les cours
d'eau des accords cadres de
territoire ' Loire et affluents rive
gauche en roannais ' et ' Rhins,
Rhodon et Trambouzan '**

**Avec le groupement FNE-AURA
et LPO**

Vu l'arrêté inter préfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-8 relatif aux modalités de passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Vu la délibération n°2025-098 du comité syndical du 17 décembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres dont le montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, quels que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que le besoin pour le marché d'inventaire loutres, castors et avifaune sur les cours d'eau des accords-cadres de territoire « Loire et affluents rive gauche en roannais » et « Rhins, Rhodon et Trambouzan » a été estimé inférieur à 40 000.00 € HT ;

En conséquence, Monsieur le Président

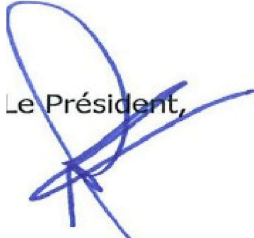
DECIDE

1°) d'attribuer le marché d'inventaire Loutre, Castor et avifaune sur les cours d'eau des accords-cadres de territoire « Loire et affluents rive gauche en roannais » et « Rhins, Rhodon et Trambouzan », avec le groupement d'entreprise FNE-AURA et LPO, pour un montant de 39 040.00 € HT ;

2°) de signer le marché correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Roanne, le 24 février 2026

Le Président,

Daniel FRECHET

Roanne, le 24 février 2026

Le Président